



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 29 Novembre 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 7.1, 3.1, 3.2, 1.1.4.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves PRALON.

Procurations de vote :

Mandants : B. GAVIGNET, D. HUOT, T. MORTON.

Mandataires : G. BAULIEU, P. CONTOZ, M. LOYAT.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 11 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur trois nouvelles demandes d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 11 000 € pour 2 projets de construction de logements labellisés à Geneuille et Vieilley.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. et Mme BANCEL Mickaël et Aurélie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située rue du Chasnois à GENEUILLE, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

III. Demande de subvention de M. MARLINGE Julien et Mme LEOUBE Marion

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située Chemin de la Vallée de l'Ognon à VIEILLEY, commercialisée par la société MAISONS STEPHANE BERGER.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de subvention de :

- Monsieur et Mme BANCEL correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- Monsieur MARLINGE et Mme LEOUBE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Bureau du Jeudi 29 Novembre 2018
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Préfecture du Doubs
Reçu le 07 DEC. 2018
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président